

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 mai 2023

Délibération n°2023/121

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 16 mai 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr ANDRE Sébastien pouvoir à Mme FAYOLLE Claudette - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mr GARNIER Jacques – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr CROS Michel - Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Eaux – Tarifs 2023 de facturation des analyses de Reliquat d’azote Sortie d’Hiver (RSH)

Dans le cadre des programmes d’actions sur les captages prioritaires portés par le service Eaux d’Entre Bièvre et Rhône, depuis 2012, il est proposé aux agriculteurs concernés de participer à une campagne de Reliquat d’azote Sortie d’Hiver (RSH) pour mieux maîtriser la fertilisation. La mesure du reliquat permet en effet de raisonner les apports complémentaires en azote et ainsi limiter les risques de pollution en nitrates des eaux souterraines.

Chaque début d’année, les agriculteurs intéressés inscrivent auprès du service Eaux d’EBER une ou plusieurs parcelles (4 maximum) pour la campagne RSH.

Le service Eaux joue le rôle de facilitateur en organisant les prélèvements et les analyses.

L’entièreté des frais engagés est refacturée aux agriculteurs. Pour information, 5 agriculteurs ont utilisé le dispositif en 2022.

Des agriculteurs ont exprimé leur souhait de renforcer ce dispositif afin de favoriser cet outil de pilotage de la fertilisation.

Aussi, il est proposé :

- De mettre en place un forfait de 2, 3 ou 4 analyses, en plus du tarif de l’analyse unique ;
- D’étendre le dispositif à l’ensemble des parcelles dans les Aires d’Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER.

Les tarifs proposés aux agriculteurs seraient ainsi définis :

- 1 analyse RSH (prix laboratoire + préleveur) au tarif de 66,00 € HT
- 1 forfait 2, 3 ou 4 analyses RSH (prix laboratoire + préleveur) au tarif de 132,00 € HT

Le Conseil d’exploitation de Eaux d’Entre Bièvre et Rhône a émis un avis favorable en séance du 02 mai 2023.

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône en séance du 2 mai 2023,

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

DECIDE de reconduire le dispositif des analyses RSH et de l'étendre à l'ensemble des parcelles situées dans les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER,

VALIDE le tarif de 66 € HT pour une analyse RSH applicable pour 2023,

VALIDE la mise en place d'un forfait 2, 3 ou 4 analyses au prix 132 € HT pour 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD